

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 14 décembre 2021**

Le 14 décembre 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

**Etaient représentés :**

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD  
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES  
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN  
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET  
Sophie AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY

**CT4/141221/19****Sur le rapport de Serge PEROTTINO****Poursuite d'une campagne expérimentale « Zéro déchet » sur les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Par délibération n° DEA 038-8022/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole a défini, en complément du schéma métropolitain de gestion des déchets, son Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA).

Ce plan s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie métropolitain et définit 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets.

Ces axes ont été développés localement sur le territoire par des actions concrètes :

- Le Territoire sensibilise les scolaires sur le gaspillage alimentaire et sur le tri des déchets ;
- Depuis 2020, le Territoire permet à chaque foyer d'acquérir un composteur ou lombricomposteur ;
- Depuis 2021, l'extension des consignes de tri sur les plastiques permet un tri plus important des recyclables secs ;
- Depuis le mois de mai 2021, le lancement d'une campagne expérimentale « zéro déchet » sur les communes pilotes.

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose depuis mai 2021 un kit permettant la réduction des déchets à la source sur deux communes pilotes.

L'opération a pour objectif de réduire les ordures ménagères qui représentent plus de 50% des tonnages pris en charge chaque année sur le Territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la sensibilisation à la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets en permettant de :

- Réduire les emballages alimentaires ;
- Réduire l'utilisation de contenant plastique à usage unique ;
- Réduire les déchets fermentescibles.

Face au bilan positif de cette expérimentation, il est proposé d'étendre cette expérimentation en élargissant la distribution des poules à l'ensemble du Territoire.

Ainsi, il sera possible pour chaque foyer du Territoire d'adopter deux poules pour réduire les déchets ménagers fermentescibles sur présentation d'un coupon établi par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 018-2836/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;
- La délibération DEA 038-8022/19/CM du Conseil de Métropole du 19 décembre 2018 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**DECIDE**

**Article unique :**

Est approuvé la poursuite de la campagne expérimentale « Zéro déchet » auprès des foyers des communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en distribuant aux habitants volontaires du Territoire des coupons permettant d'adopter deux poules par foyer.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211222-CT4-141221-19-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2021  
Date de réception préfecture : 27/12/2021